



Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 16, votants = 17

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze, le vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Pascale BLACHE,

PRESENTS : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christien, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert

absent(e)(s) excusé(e)(s) : MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne représentée par VOISIN Frédéric , PONCET Evelyne représentée par BLACHE Pascale

secrétaire de séance : THIROUIN Hubert.

OBJET.....	COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 : BUDGET PRINCIPAL ET ZA DE FONTGRAVE					
VOTES.....	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0			
reçu en Préfecture de la Drôme le						

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		195 486,83	344 006,12		344 006,12	195 486,83
Opérations de l'exercice	1 001 062,51	1 351 170,68	909 486,17	933 730,12	1 910 548,68	2 284 900,80
TOTAUX	1 001 062,51	1 546 657,51	1 253 492,29	933 730,12	2 254 554,80	2 480 387,63
Résultats de clôture		545 595,00	319 762,17		0,00	225 832,83

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 319 762,17 euros.

Les restes à réaliser de l'exercice 2011 en section d'investissement qui correspondent, en M14, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- dépenses : 43 696 euros

- recettes : 61 350 euros

L'excédent au titre des restes à réaliser est de 17 654 euros, soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 302 108,17 euros

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011, de 545 595,00 euros, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2012, en investissement, la somme de 302 108,17 euros, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir entre autres le besoin de financement de l'exercice, et en fonctionnement, 243 486,83 euros au compte 002 "Excédent ordinaire reporté".



COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				95 150,49		95 150,49
Opérations de l'exercice	494 285,53	494 285,53	126 959,08	477 913,60	621 244,61	972 199,13
TOTAUX	494 285,53	494 285,53	126 959,08	573 064,09	621 244,61	1 067 349,62
Résultats de clôture				446 105,01		446 105,01
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				446 105,01		446 105,01
RESULTATS DEFINITIFS				446 105,01		446 105,01

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à Montboucher sur Jabron,
le 29 mars 2012

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HALLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
 PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale

Absent(e)(s) : MAROC Saïd
Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : budget principal, budget primitif 2012 et vote des taux
POUR : 18 **CONTRE** : - **ABSTENTION(S)** : -
 Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

BOULEVARD

Budget Primitif	Dépenses	Revenues	Solde
Fonctionnement	1 541 946,00	1 541 946,00	
Investissement	1 033 516,00	1 015 862,00	-17 654,00
Total	2 575 462,00	2 557 808,00	-17 654,00

Prévisions totales	Dépenses	Revenues	Solde
Fonctionnement	1 541 946,00	1 541 946,00	
Investissement	1 077 212,00	1 077 212,00	
Total	2 619 158,00	2 619 158,00	

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	variation des bases / (N-1)	Tx. appliqués par décision du conseil municipal	variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	variation du produit /N-1
xe d'habitation	3 449 000,00	4,54 %	6,86 %	2,54 %	236 601,40	7,20 %
PB	2 141 000,00	7,24 %	12,74 %	2,49 %	272 763,40	9,92 %
PNB	56 400,00	- 1 %	59,55 %	%	33 586,20	- 1 %
xe professionnelle		%	%	%		%
TOTAL	5 646 400,00				542 951,00	

Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Montboucher sur jabron,
 Le 30 mars 2012.



Bruno Almorice
 Le Maire,
 Bruno ALMORIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HALLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
 PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale

Absent(e)(s) :MAROC Saïd
Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet ZA de Fontgrave, budget primitif 2012</u>
<u>POUR : 18 CONTRE : - ABSTENTION(S) : -</u>
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le :</u>

EQUILIBRE

Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	573 085,00	573 085,00	
Investissement	573 065,00	573 065,00	
Total	1 146 150,00	1 146 150,00	

Prévisions totales	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	573 085,00	573 085,00	
Investissement	573 065,00	573 065,00	
Total	1 146 150,00	1 146 150,00	

Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Montboucher sur jabron,
 Le 30 mars 2012.



Le Maire,
 Bruno ALMORIC



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à : VOISIN Frédéric
 PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale

Absent(e)(s) : MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : création d'un poste de technicien principal de 2^e classe

POUR : 18 CONTRE : - ABSTENTION(S) : -

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de :

- créer un poste permanent à temps complet de technicien principal de 2^e classe, pour permettre l'avancement de grade par ancienneté de l'agent nommé actuellement sur le poste de technicien territorial, poste permanent à temps complet, à effet au 1^{er} avril 2012.
- supprimer, à effet du 1^{er} avril 2012, le poste permanent à temps complet de technicien territorial devenu vacant du fait de la nomination de l'agent sur le poste de technicien principal de 2^e classe.

Le conseil municipal,

- vu le code général des collectivités territoriales
- vu la loi n°53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 relatifs à l'avancement de grade.
- vu les différents décrets portant statut particulier, échelonnement indiciaire et durée de carrière du cadre d'emploi des techniciens et les textes qui les ont complétés.
- vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.).

après en avoir délibéré, décide :

- 1 - la création d'un emploi de technicien principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2012 ;
- 2 - la suppression de l'emploi de technicien territorial à temps complet à effet du 1^{er} avril 2012 ;
- 3 - de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- 4 - que le régime indemnitaire s'appliquera pour ce poste conformément aux textes en vigueur ;
- 5 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 30 mars 2012.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale

Absent(e)(s) :MAROC Saïd

Secrétaire de séance :THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^e classe
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : - <u>ABSTENTION(S)</u> : -
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de :

- créer un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe, pour permettre l'avancement de grade par ancienneté de l'agent nommé actuellement sur le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, poste permanent à temps complet, à effet au 1^{er} avril 2012.
- supprimer, à effet du 1^{er} avril 2012, le poste permanent à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe devenu vacant du fait de la nomination de l'agent sur le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Le conseil municipal,

- vu le code général des collectivités territoriales
- vu la loi n°53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 relatifs à l'avancement de grade.
- vu les différents décrets portant statut particulier, échelonnement indiciaire et durée de carrière du cadre d'emploi des techniciens et les textes qui les ont complétés.
- vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.).

après en avoir délibéré, décide :

- 1 - la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2012 ;
- 2 - la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à effet du 1^{er} avril 2012 ;
- 3 - de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- 4 - que le régime indemnitaire s'appliquera pour ce poste conformément aux textes en vigueur ;
- 5 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 30 mars 2012.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 27 mars 2012 Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale

Absent(e)(s) : MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Madame Evelyne PONCET, membre du conseil, a déclaré qu'étant personnellement intéressée par l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour, elle n'y prendrait pas part.

<u>Objet</u> : Zone Artisanale, acquisition de la parcelle ZL n°167
<u>POUR</u> : 17 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de réaliser la Zone Artisanale telle qu'elle a été définie lors de la création de la ZAC (délibération du 3 février 1988), il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée ZL n°167, issue d'un reliquat et omise dans l'acte d'acquisition par la commune des parcelles appartenant à Monsieur Roger PONCET, domicilié Quartier Fontgrave à Montboucher sur Jabron (Drôme).

Monsieur Roger PONCET, propose de céder gratuitement à la commune la parcelle 'ZL n°167 d'environ 160 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- considérant que la ZA de Fontgrave est devenue indispensable,
- approuve la cession gratuite de la parcelle de terrain telle que décrite ci-dessus et aux conditions du propriétaire,
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition
- désigne Maître SOHIER, notaire à Montélimar pour dresser l'acte authentique.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
Le 30 mars 2012.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
 PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale
 BACQUET Franck mandat à : JOUFFRE André.....

Absent(e)(s) : MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> Déclassement et reclassement parcelle reliant le chemin de Vermenon au chemin de Constantin
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION(S)</u> : 0
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le :</u>

Monsieur le maire rend compte que la voie communale située entre les parcelles cadastrées ZH n°29 et 59 et reliant le Chemin de Vermenon au Chemin de Constantin (Route départementale 625) n'a plus d'utilité publique.

Depuis plusieurs années, cette voie, très étroite, n'est plus entretenue par la commune. Le revêtement n'a qu'une largeur de 2 mètres dans sa partie la moins large, ce qui fait que deux véhicules ne peuvent se croiser. Le débouché sur cette voie est relativement dangereux.

Afin de disposer plus librement du terrain sur lequel se situe la voie, il est nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public et à son reclassement dans le domaine privé communal.

La parcelle concernée est d'une surface d'environ 371 m2.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
- Vu le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 ;
- Considérant que la nature de l'espace concerné et sa surface n'ont pas d'incidence sur le domaine public communal existant ;
- Considérant l'enquête publique destinée à recueillir les observations du public, prescrite par arrêté n°02/2012 du 23 janvier 2012, qui s'est déroulée pendant quinze (15) jours consécutifs du 10 février au 24 février 2012 inclus ;
- Considérant les conclusions du commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable ;
- Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de déclassement du domaine public communal pour son reclassement dans le domaine privé communal de la voie communale située entre les parcelles cadastrées ZH n°29 et 59 et reliant le Chemin de Vermenon au Chemin de Constantin (Route départementale 625) ;
- charge et autorise Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités et pour signer tous les documents nécessaires aux fins des présentes ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le département et que le dossier sera tenu à la disposition du public ;
- dit que la présente délibération ne sera exécutoire qu'après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal).

La présente délibération, accompagnée du dossier qui lui est annexé, est transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

Le 30 mars 2012.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale
BACQUET Franck mandat à : JOUFFRE André

Absent(e)(s) : MAROC Saïd
Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : télétransmission des actes au contrôle de légalité
POUR : 18 CONTRE : - ABSTENTION(S) :-
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, ...) sont transmis actuellement par voie postale. Afin de simplifier les démarches, l'Etat a mis en place un programme (nommé ACTE) de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette dématérialisation induit :

- une accélération des échanges (réception en moins de 15 minutes),
- une réduction des coûts (expédition, reprographie),
- la possibilité de démarrer la dématérialisation de la chaîne des actes en vue d'un élargissement ultérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9, L.5216-1 et suivants,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 139,

- d'approuver le principe de recours à la dématérialisation des actes,
- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 30 mars 2012.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du : 27 mars 2012. Date de convocation : 22 mars 2012. L'an deux mil douze le vingt sept mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à VOISIN Frédéric
PONCET Evelyne mandat à : BLACHE Pascale
BACQUET Franck mandat à : JOUFFRE André

Absent(e)(s) : MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : rénovation et restauration de bâtiments communaux, demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION(S)</u> : 0
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des bâtiments communaux, ouverts au public, salle des fêtes et église paroissiale, ont besoin d'être en partie rénovés afin de respecter les normes de sécurité actuelles et d'être restaurés pour garantir leur pérennité.

Il précise que le projet, dont le coût prévisionnel s'élève à : 168 000 euros H.T. (200 928 euros TTC) est susceptible de bénéficier d'une subvention du département de la Drôme.

Les travaux seront réalisés pendant le 2e semestre 2012 et durant l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le projet de rénovation et de restauration de bâtiments communaux,
- d'adopter le plan de financement ci-annexé,
- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 30 mars 2012.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT
RENOVATION ET RESTAURATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	142 000,00 EUROS	CONSEIL GENERAL 25% DU H.T.	42 000,00 EUROS
HONORAIRES	16 000,00 EUROS	FONDS PROPRES	125 602 ,00 EUROS
DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 EUROS	FCTVA 16,586% DU T.T.C.	33 326,00 EUROS
TOTAL H.T.	168 000,00 EUROS		
T.V.A.	32 928,00 EUROS		
TOTAL T.T.C.	200 928,00 EUROS	TOTAL	200 928,00 EUROS

Fait à Montboucher sur Jabron,,
le 30 mars 2012.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Conseil Municipal du 27 mars 2012.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 20 février 2012 : Etude préliminaire pour la rénovation de la salle des fêtes, marché de maîtrise d'œuvre, Montant 4 500 euros H.T. (5 382 euros T.T.C.), attribué à M. BURTHÉRET Fabrice, domicilié 5, Chemin de la Fonderie à Montélimar (Drôme).
- 2) Décision du 23 février 2012 : avenant n°1 au contrat d'entretien de l'école élémentaire et de la vitrerie des bâtiments pour le lavage de l'ensemble de la vitrerie sur les deux faces de la nouvelle cantine. Prix forfaitaire : 150 euros H.T. (179,40 euros T.T.C.). Cet avenant annule et remplace la prestation et le prix prévus au contrat initial pour l'ancienne cantine. Contrat établi avec ENI, domiciliée à Tournon (Ardèche)

Fait à la date sus indiquée et affiché le 30 mars 2012.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Date : 30 mars 2012

Objet : compte rendu du conseil municipal, séance du 27 mars 2012

POINT SUR LE TRAVAIL DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

- construction du vestiaire de l'atelier municipal
- pose du grillage au théâtre de verdure
- goudron et réparation des « nids de poule » sur la voirie communale
- arrosage des espaces verts
- nettoyage des graffitis sur les abris-bus

TRAVAUX SUR LE PONT DU JABRON

- travaux du 10 au 20 avril
- fermeture et mise en place d'une déviation pendant la journée
- la circulation routière sera ouverte les nuits et les week-ends
- le trottoir des piétons sera ouvert

JOURNEE U.S

Journée organisée par le comité des fêtes qui se déroulera le 1^{er} avril 2012. Ouvert au public à partir de 10 heures. Au programme : parade, restauration, danses « Wild West Country », concert avec « Liane Edward », buvette, ... Entrée libre.